



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, Dialogue social
Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale

16 MARS 2015

Bruxelles, le
EMPL/B4/PM/cp (2015)
CHAP(2014)3546 D006

M. Carlo CALDARINI
Directeur de l'Observatoire des
politiques sociales en Europe
INCA CGIL
c.caldarini@osservatorioinca.org

Objet: Expulsion des citoyens européens - CHAP(2014)03546

Monsieur,

Suites aux questions que vous avez posées par mail du 10 mars 2015, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit:

Les services de la Commission ont ouvert une procédure EU PILOT 7316/15/EMPL — Belgique (Objet: Expulsion des citoyens européens ayant perdu leur emploi en Belgique).

La lettre de la DG EMPL aux autorités belges est partie le 21 janvier 2015.

La réponse de ces autorités est attendue pour le 1^{er} avril 2015, mais les autorités belges ont demandé un délai complémentaire de 30 jours (jusqu'au 01/05/2015) pour examiner les conséquences des conclusions qui seront rendues le 26/03/2015 par l'Avocat général Wathelet dans l'affaire préjudicielle C-67/14 (Alimanovic).

Cette réponse sera ensuite analysée par les services de la Commission.

Après avoir analysé ces informations, les services de la Commission décideront sur la suite de la procédure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Antonella Schulte Braucks
Chef d'Unité